



# CONDUCTEUR DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Il réalise le transport et la livraison de marchandises de façon autonome et optimisée, avec tout type de véhicule de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).

Il assure un rôle commercial auprès de ses différents fournisseurs et clients lors de la prise en charge et la livraison de marchandises. Il gère la partie administrative en renseignant et en s'assurant que les documents administratifs et commerciaux soient correctement remplis

## Certification professionnelle de niveau 3

### Le conducteur de transport routier de marchandises

- Réalise le transport de marchandises avec un véhicule de plus de 3.5 tonnes PTAC
- Assure un rôle commercial et la gestion administrative de son poste

### A la fin de la formation, le conducteur de transport routier de marchandises sera capable de :

1. Effectuer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises
2. Conduire et manœuvrer un véhicule de plus de 3,5t de PTAC
3. Prévenir les risques liés au métier et réagir en cas d'accident
4. Diagnostiquer une anomalie et effectuer un dépannage simple
5. Préparer et organiser le transport de marchandises
6. Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises
7. Renseigner les documents et transmettre les informations

### Les conditions d'accès à la formation

Aucune condition de diplôme n'est requise pour entrer en formation.

Le candidat doit être titulaire du permis de conduire de catégorie B depuis au moins 1 an<sup>1</sup> et en cours de validité.

Il doit fournir un certificat médical d'aptitude à la conduite d'un véhicule poids lourd délivré par un médecin agréé par la DASS.

L'organisme de formation s'assure que le candidat maîtrise les compétences essentielles définies dans le référentiel du certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie<sup>2</sup> :

- 1° Comprendre un message oral
- 2° Se faire comprendre oralement
- 3° Manipuler une information sous diverses formes
- 4° Se faire comprendre par écrit
- 6° Mobiliser le raisonnement logique
- 7° Se repérer dans l'espace et le temps
- 8° Manipuler des quantités et des volumes

<sup>1</sup> Sous réserve des dispositions éventuelles du code de la route de Nouvelle-Calédonie

<sup>2</sup> Arrêté n° 2023-967/GNC du 3 mai 2023 relatif au certificat de compétences essentielles de la Nouvelle-Calédonie

Le candidat sera évalué à l'aide de différentes épreuves :

- deux mises en situation professionnelle,
- un entretien technique,
- Un entretien final.

Pour connaître en détail le contenu du diplôme

Référentiels disponibles sur le site du RCP-NC :

<https://rcpnc.gouv.nc/certification-delivree-par-la-nouvelle-caledonie/conducteur-de-transport-routier-de-marchandises>

Pour connaître la liste des organismes de formations habilités à préparer au diplôme :

<https://rcpnc.gouv.nc/certification-delivree-par-la-nouvelle-caledonie/conducteur-de-transport-routier-de-marchandises>

Pour des informations concernant l'obtention du diplôme par la VAE

<https://www.vae.nc>

ou directement auprès de la Direction de la formation professionnelle continue –  
Section Certification professionnelle

Courriel : [dfpc.certification@gouv.nc](mailto:dfpc.certification@gouv.nc)